

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021 – 20 heures 00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (32) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Christophe FOURNIER, Didier LAYAT, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Marie-Laure MEYER, Philippe MONET, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Lucien BOISIER, Sébastien BROISIN, Jean-Marcel BURTHEY, Brigitte CAPRI, Géraldine COFFY, Valérie FERRARINI, Agnès GAY, Véronique GUERIN, Josiane JORAT, Jean-Paul MALLINJOURD, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Julien MERCIER, Sheila MICHEL, Jean-Michel PASQUIER, Caroline PERRIN GOTRA, Dominique PITTET, Claude SERVOZ, Thierry TUR, Marie-Christine VINUREL.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (6) : Aline WATT CHEVALLIER a donné pouvoir à Patricia BALLARA, Vanessa HAMEL a donné pouvoir à Géraldine COFFY, Jessica LARA LOPEZ a donné pouvoir à Caroline PERRIN GOTRA, Anthony LATHUILLE NICOLLET a donné pouvoir à Annick VAZQUEZ-YANEZ, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Daniel NAVARRO a donné pouvoir à Stéphane VALLI (jusqu’à la délibération N°192-2021).

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (0) : .

Monsieur Julien MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

N°182-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

**N°183-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE
COMPÉTENCES DU N°D0160-2021 AU N°D0209-2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **PREND CONNAISSANCE** des délégations de compétences du n°D0160-2021 au N°D0209-2021.

N°184-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** la décision modificative n°02/2021 du Budget Principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s’équilibre ainsi qu’il suit :
 - en fonctionnement : + 42 823.00 euros
 - en investissement : - 1 406 881.76 euros

Les prévisions totales du budget s’établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 24 402 845.17 euros
- la section d’investissement est arrêtée à la somme de 16 947 712.96 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°185-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2021 - BUDGET ANNEXE
CENTRE NAUTIQUE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°01/2021 du Budget Annexe « Centre Nautique » de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexée à la présente délibération qui s’équilibre ainsi qu’il suit :
 - en fonctionnement : - 24 061.00 euros
 - en investissement : - 97 500.00 euros

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 194 428.50 euros
 - la section d'investissement est arrêtée à la somme de 146 650.00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°186-2021 : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS (DOTATIONS DE L'ETAT) - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS AMORTISSABLES - REPRISE AU COMPTE DE RÉSULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions suivantes (durée identique à l'amortissement du bien) :

OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Equipement Multi Accueil MDE	1924 €	5 ans
Equipement RAM	1451 €	5 ans
Fonds air industrie	400 000 €	5 ans

- **APPROUVE** la durée d'amortissement des subventions désignées ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux comptes 139 en dépenses d'investissement et 777 en recettes de fonctionnement sur la prochaine décision modificative ;
- **PRECISE** que l'amortissement de ces subventions débutera en 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°187-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CRÉMATORIUM - CONCESSION DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION - ACTUALISATION DES TARIFS SELON INDICE (ANNÉE 2022)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la révision annuelle des tarifs conformément à l'application de la formule de l'article 42 du contrat de concession pour la création et l'exploitation d'un crématorium selon la grille tarifaire jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le concessionnaire à appliquer la grille tarifaire jointe en annexe à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter tout document afférent.

N°188-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIRE DU FAUCIGNY - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT OUEST, DES PRISONS ET DU BÂTIMENT CENTRAL - RÉVISION N° 4 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny - bâtiment ouest, prisons et bâtiment central :

(En € TTC)

EXERCICES	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	9 624,00	52 959,22	929 959,14	790 000,00	417 457,64	2 200 000,00
Travaux (cpte 23)	9 624,00	52 959,22	929 959,14	790 000,00	417 457,64	2 200 000,00
Recettes						
Prévisionnelles	9 624,00	52 959,22	910 805,75	911 858,40	314 752,63	2 200 000,00
FCTVA	1 578,72	8 687,43	152 550,50	129 591,60	68 479,75	360 888,00
Subventions		0,00	260 658,32	782 266,80	246 272,88	1 289 198,00
Auto-financement	8 045,28	44 271,79				52 317,07
Emprunt			497 596,93			497 596,93
Equilibre	0,00	0,00	-19 153,39	121 858,40	-102 705,01	0,00

- **ACTE** le montant total des subventions attribuées à cette opération qui est à ce jour de **1 289 198 €** au lieu de **1 611 000 €** indiqué dans la dernière révision de l'APCP soit – **321 802 €** ;
- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°189-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIRE DU FAUCIGNY - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS (RAMPE, COUR, CHEMINEMENT SUD) - RÉVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur **2 600 000 € TTC** ;

- **ACTE** le montant total des subventions attribuées à cette opération qui est à ce jour de **1 490 578.82 €** au lieu de **990 578.82 €** indiqué dans la dernière révision de cet ACP soit **+ 500 000 €** ;
- **VOTE** la révision de la répartition des crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement des abords du château (rampe, cour, cheminement sud) :

(En € TTC)

EXERCICES	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	39 186,07	84 529,50	323 772,00	1 527 000,00	625 512,43	2 600 000,00
Travaux (cpte 23)	39 186,07	84 529,50	323 772,00	1 527 000,00	625 512,43	2 600 000,00
Recettes Prévisionnelles	39 186,07	84 529,50	323 772,00	1 527 000,00	625 512,43	2 600 000,00
FCTVA	6 428,08	13 866,22	53 111,56	250 489,08	102 609,06	426 504,00
Subventions			140 237,00	950 000,00	400 341,82	1 490 578,82
Auto-financement	32 757,99	70 663,28				103 421,27
Emprunt		0,00	130 423,44	326 510,92	122 561,55	579 495,91
Delta	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°190-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU MANET - RUE D'ASNIÈRES À BONNEVILLE - RÉVISION N°2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision de la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue du Manet – rue d'Asnières ;

(En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	22 735,20	848 858,34	813 406,46	1 685 000,00
Travaux (cpte 23)	22 735,20	441 658,34	506 166,46	970 560,00
Compte 45	0	407 200,00	307 240,00	714 440,00
Recettes Prévisionnelles	22 735,20	848 858,34	813 406,46	1 685 000,00
Compte 45	0	407 200,00	307 240,00	714 440,00
FCTVA	3 729,48	72 449,63	83 031,55	159 210,66
Auto-financement	19 005,72	0,00	0,00	19 005,72
Emprunt	0,00	369 208,71	423 134,91	792 343,62
Delta	0,00	0,00	0,00	

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°191-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG GLIÈRES-VAL DE BORNE - PETIT BORNAND LES GLIÈRES - RÉVISION N° 6 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiement tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de requalification du Centre Bourg de Glières-Val-de-Borne (commune historique de Petit-Bornand-les-Glières), le montant de l'autorisation de programme restant inchangé ;

(en € TTC)

EXERCICES	EXERCICES ANTERIEURS	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits						
Paiements	981 337,96	1 043 714,40	251 924,62	480 000,00	1 268 023,02	4 025 000,00
Etudes (cpte 2031)	59 498,71					59 498,71
Travaux (cpte 23)	348 171,78	537 752,19	193 231,18	200 000,00	250 000,00	1 529 155,15
Op sous Mandat (cpte 45)	573 667,47	505 962,21	58 693,44	280 000,00	1 018 023,02	2 436 346,14
Reversement subv	0,00					0,00
Recettes						
Prévisionnelles	981 337,96	1 043 714,40	413 018,25	527 896,37	1 059 033,02	4 025 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)	573 667,47	505 962,21	58 693,44	280 000,00	1 018 023,02	2 436 346,14
Subventions	132 000,00	329 323,00	312 867,00	200 878,00		975 068,00
FCTVA	57 114,099	88 212,869	41 457,811	32 808,000	41 010,00	260 602,78
Auto-financement	61 922,85			0,00		61 922,85
Emprunt	156 633,54	120 216,32		14 210,37		291 060,23
Delta	0,00	0,00	161 093,63	47 896,37	-208 990,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toutes autres modifications du tableau présenté devront donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°192-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AMÉNAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE DE CONTAMINE SUR ARVE - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT ROUTE DE LA BARQUE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le montant de l'Autorisation de Programme à hauteur de € 1 235 000 €TTC et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement de la route de la Barque Cœur de Village de Contamine sur Arve ;

(En € TTC)

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	24 181,51	92 000,00	1 073 318,49	45 500,00	1 235 000,00
Etudes (2031)	24 181,51	12 000,00	28 818,49	5 000,00	70 000,00
Travaux (cpte 2317)		80 000,00	770 000,00	30 000,00	880 000,00
travaux sous mandat (cpte 45)			274 500,00	10 500,00	285 000,00
Recettes Prévisionnelles	24 181,51	112 832,00	1 052 486,49	45 500,00	1 235 000,00
Subventions		100 000,00			100 000,00
travaux sous mandat (cpte 45)			274 500,00	10 500,00	285 000,00
FCTVA		12 832,00	123 508,00	4 812,00	141 152,00
Auto-financement	24 181,51			30 188,00	54 369,51
Emprunt			654 478,49		654 478,49
Delta	0,00	20 832,00	-20 832,00	0,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°193-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - REQUALIFICATION DU CENTRE DE VOUGY - RÉVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de requalification du centre de Vougy dont l'autorisation de programme reste inchangée à 2 050 000 € TTC ;

(En € TTC)

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	26 535,30	16 633,52	1 400 000,00	606 831,18	2 050 000,00
Etude (cpte 2031)	1 235,22	9 600,00			10 835,22
Travaux (cpte 23)	25 300,08	7 033,52	1 050 000,00	465 123,38	1 547 456,98
Op sous mandat (cpte 45)			350 000,00	141 707,80	491 707,80
Recettes Prévisionnelles	26 535,30	23 899,78	1 392 733,74	606 831,18	2 050 000,00
Op sous mandat (cpte 45)			350 000,00	141 707,80	491 707,80
Subventions		22 746,00	90 985,05		113 731,05
FCTVA	4 150,23	1 153,78	172 242,01	76 298,84	253 844,86
Auto financement	22 385,07				22 385,07
Emprunt			779 506,68	388 824,54	1 168 331,22
Ecart	0,00	7 266,26	-7 266,26	0,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°194-2021 : FONCTION PUBLIQUE : AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS : PERSONNEL CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ - ANIMATEURS VACATAIRES - ACTUALISATION DE L'ASSIETTE FORFAITAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la réactualisation des montants bruts journaliers de rémunération des animateurs vacataires, intervenant dans le cadre des activités du centre de loisirs sans hébergement au service Enfance et du service Jeunesse comme suit :

- Rémunération brute journalière (y compris congés payés) 96 euros bruts
- Rémunération brute journalière avec nuitée (y compris congés payés) 165 euros bruts

Les temps de préparation des animations correspondant à environ 5 heures de travail effectif, il est proposé de rémunérer ces temps sur l'équivalent d'un demi-forfait journalier soit 48 euros bruts ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les actes en résultants ainsi que tout document afférent.

N°195-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE 2021-2026 DE SEMCODA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention d'utilité sociale 2021-2026 de la Semcoda ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer la convention d'utilité sociale 2021-2026 de la Semcoda.

N°196-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES DE LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des déchetteries intercommunales de la CCFG annexé, avec prise d'effet immédiat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le règlement présenté ainsi que tout document afférent.

N°197-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - CRÉATION D'UN CARREFOUR À FEUX SUR LA COMMUNE DE VOUGY - CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN ENTRE LA CCFG, LA COMMUNE DE VOUGY ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à la création d'un carrefour à feux sur la RD19 sur la Commune de Vougy à intervenir entre la Commune de Vougy, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, annexée à la présente ;
- **ACCEPTE** que la CCFG soit désignée maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- **APPROUVE** que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 102 000 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

N°198-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA BRIGADE CYNOPHILE DE BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires à intervenir entre la Brigade Cynophile à Bonneville et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°199-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LE LYCÉE HÔTELIER FRANÇOIS BISE À BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires à intervenir entre le Lycée Hôtelier François Bise à Bonneville et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°200-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - VIABILITÉ HIVERNALE DES ESPACES PRIORITAIRES - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME DE GENDARMERIE DE BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de déneigement des espaces prioritaires à intervenir entre la Brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Bonneville et la CCFG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°201-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - DOMAINE NORDIQUE DE SOLAISON - CONVENTIONS ENTRE LA CCFG, L'ASSOCIATION FOYER DE SKI DE FOND DU PLATEAU DE SOLAISON ET LA COMMUNE DE BRISON POUR LA SAISON 2021/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Faucigny-Glières, la Commune de Brison et l'association « Foyer de ski de fond du plateau de Solaison » dans le cadre de la gestion du domaine nordique de Solaison pour la saison 2021/2022 ;
- **APPROUVE** le renouvellement du principe d'encaissement pour le compte du Foyer de ski de fond par l'intermédiaire de la régie de recettes d'encaissement des redevances d'accès aux pistes de ski de fond sur le plateau de Solaison pour la saison 2021/2022 ;
- **APPROUVE** la convention entre la CCFG et l'association « Foyer de ski de fond du plateau de Solaison » fixant les modalités d'encaissement et de reversement ainsi que la répartition des frais de gestion pour la saison 2021/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les conventions présentées ainsi que tout document afférent.

N°202-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - QUALITÉ DE L'AIR - PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) N°2 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'ENTENTE ET DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE RÉVISÉ DE LA VALLÉE DE L'ARVE 2021-2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE)

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'entente et de partenariat, ci-annexée, pour le déploiement de la stratégie de communication du plan de protection de l'atmosphère révisé de la vallée de l'Arve 2021-2023 ;
- **APPROUVE** la participation financière de la CCFG de 12 974 € sur la période 2021-2023 ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tous documents afférents.

N°203-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - SIVOM DE LA RÉGION DE CLUSES - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - RAPPORT ANNUEL 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établi pour l'exercice 2020 par le SIVOM de la Région de Cluses.

N°204-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) - MODIFICATIONS N°13 DES STATUTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification statutaire du SM3A telle que proposée, à compter du 1^{er} janvier 2022 :
« Article 2 : périmètre d'intervention : le second paragraphe est remplacé par :
Le syndicat mixte est composé de collectivités, EPCI à fiscalité propre et syndicats du périmètre de l'EPTB pour l'exercice des champs de compétences GEMAPI qu'elles/ils lui transfèrent, pour le bassin versant de l'Arve :
 - Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) incluant le bassin versant de l'eau noire (Vallorcine)
 - Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc
 - Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)
 - Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG)
 - Communauté de communes du Haut-Chablais (communes des Gets, Bellevaux et Côtes d'Arbroz)
 - Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) représentant la communauté de communes Arve et Salève et Contamine sur Arve)
 - Communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG)
 - Communauté de communes des 4 rivières (CC4R)
 - Communauté de communes de la vallée verte (CCVV)
 - Annemasse les Voirons Agglomération (à l'exception du bassin versant de l'Hermance)
 - Thonon Agglomération (TA) (communes de Bons en Chablais (Foron du Chablais), Veigy-Foncenex (cours d'eau le Chambet) et Draillant (secteur des Moises)
 - Communauté de communes de la vallée de Thônes (communes du Grand Bornand, Entremont et Saint Jean de Sixt) ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

N°205-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074006468

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006468. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
La dépense correspondante est inscrite au budget LOLO, ligne 20422 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

N°206-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074006451

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006451. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah ;
La dépense correspondante est inscrite au budget LOLO, ligne 20422 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Région l'aide de 750 euros en faveur du bénéficiaire, dans les conditions prévues dans le mandat d'instruction du bonus de performance énergétique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Président,
Stéphane VALLI